

AVIS PUBLIC


AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 2 juillet 2024 à 19 h 30** à l'hôtel de ville au 230, rue du Père-Rhéaume.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION DEMANDÉE	ARTICLE RÉGLEMENTAIRE VISÉ
351 rue des Érables Lot 6 363 112	1 -Autoriser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée à 10.90m par rapport à la rue, au lieu de 33.52 m avec la moyenne des marges de recul des deux bâtiments existants. 2 -Autoriser la construction avec une hauteur de 9.72m au lieu d'une hauteur de 9m selon la grille des normes zone Rh-6. 3 -Autoriser l'aménagement d'une allée d'accès en U à l'intérieur du périmètre d'urbanisation	Règlement de zonage 104 1- Article 6.2.2.3-1 2- Article 6.3.2.2 3- Article 11.2.1

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre.

Toute personne désirant obtenir des informations spécifiques relativement à cette demande peut communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418 876-2280.

DONNÉ À NEUVILLE, ce 18^e jour du mois de juin 2024



Marie-Krystine Beauregard
Directrice générale et greffière